

RÉSIDENCE 2026-2029

Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.É.S.) Option diagnostic en laboratoire (#259710)

**DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT (DEMANDE D'ADMISSION ET DOCUMENTS EXIGÉS)
24 novembre 2025**

CONCENTRATION : Pathologie clinique vétérinaire NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES : 1

Le secteur de pathologie clinique de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal offre un poste de résidence menant à un diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.É.S.) (diagnostic en laboratoire - option pathologie clinique).

DESCRIPTION :

Le D.É.S. est un programme de 2e cycle de 108 crédits, d'une durée de 3 ans à plein temps ; il rend éligible à la certification par l'ACVP (*American College of Veterinary Pathologists*). Le programme comprend une formation en hématologie, en biochimie clinique, en cytologie et en histopathologie vétérinaire ; des stages en laboratoire de diagnostic avec participation au service clinique ; un projet de recherche ; et une participation à l'enseignement clinique. Le résident participe au service de garde les fins de semaine et jours fériés selon les besoins et l'horaire établi par le secteur.

PRÉALABLES :

- Détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent;
- Obtenir le droit de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) avant de débuter le programme. L'OMVQ communiquera avec la candidate ou le candidat retenu(e) pour la procédure;
- Faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé.

DROITS DE SCOLARITÉ :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/des-en-medecine-veterinaire-option-diagnostic-en-laboratoire/#couts-et-aide-financiere>

RÉMUNÉRATION :

- 27 000 \$ /première année
- 29 000 \$ /deuxième année*
- 31 000 \$ /troisième année*

*La poursuite pour une deuxième et troisième année dépend de la satisfaction mutuelle de la résidente ou du résident et de la Faculté.

À ces montants s'ajoutent une somme de 1 782 \$ pour la première année, de 1 914 \$ pour la deuxième année et de 2 046 \$ pour la troisième année (3,6 % pour le paiement des jours fériés et de 3 % pour les avantages sociaux).

Une cotisation de 2 % du salaire brut sera perçue pour la cotisation syndicale. Le salaire et les conditions suivront les ententes prévues à la convention collective. Veuillez prendre note que selon la spécialité, des frais afférents au Collège de spécialité peuvent également être demandés. La résidente ou le résident dispose d'un montant total de 3 200 \$ pour ses activités de formation. Ce montant alloué peut couvrir la participation à des congrès et pour l'achat de livres en direct avec la discipline (*montant maximal de 500 \$*). Lorsqu'applicable, la résidente ou le résident participe au service de garde en établissement les fins de semaine et jours fériés, selon les besoins et l'horaire établi par le service/laboratoire, sans toutefois excéder 35 jours (incluant les jours fériés) sur une base annuelle. Exceptionnellement, deux fins de semaine de garde en établissement consécutives peuvent être effectuées. Aux fins du service de garde en établissement ci-dessus mentionné, une rémunération additionnelle sera octroyée à la journée, et le montant maximum versé sera de trois-mille-quarante-cinq dollars (3045\$) / année (pour les 35 jours de garde en établissement).

DATES DU PROGRAMME : 5 janvier 2026 au 5 janvier 2029

POUR POSTULER :

- Compléter une demande d'admission (frais de 101,75\$) : <https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/demande-dadmission/>;
- Téléverser les documents en appui à la demande d'admission **au plus tard le 24 novembre 2025** :
Une lettre d'intention, un curriculum vitæ, le(s) relevé(s) de notes et présenter trois (3) lettres de recommandation. Pour se faire, vous devrez saisir directement les coordonnées de vos répondants dans votre Centre étudiant. Les recommandations de vos répondants doivent être transmises directement à l'Université de Montréal en suivant la procédure envoyée par courriel. Aucun autre formulaire ou lettre de recommandation n'est requis.
[Infos – Dépôt d'une demande d'admission/Faire parvenir les documents](#)

LA DIVULGATION DU CHOIX DES CANDIDATS(ES) :

Au plus tard le 1^{er} décembre 2026, par courriel. La candidate ou le candidat aura 24 heures pour accepter l'engagement ou se désister. Advenant un désistement, la personne suivante sera contactée, jusqu'à ce que le poste soit comblé. Ce processus peut prendre plusieurs jours. Les candidates et les candidats sur la liste d'attente et les refus seront avisés par courriel. *Le classement ne sera pas divulgué et aucune rétroaction ne sera transmise.*

POUR INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS D'ADMISSION :

Mme Marie-Eve Bouchard, Vice-décanat aux affaires cliniques et à la formation professionnelle, Faculté de médecine vétérinaire
marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca. Téléphone : 514-343-6111 poste 8224.